



Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin, du 28 juin, du 29 juin et du 7 juillet 2017, et des réunions jointes du 19 juillet 2016, du 30 mai et du 19 juin 2017.
2. Présentation des priorités pour la rentrée scolaire 2017/2018
3. 6409 Projet de loi portant réglementation de l'activité d'assistance parentale
 - Rapporteur : Monsieur Gilles Baum
 - Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf remplaçant Mme Martine Mergen, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Laurent Zeimet

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Lex Folscheid, M. Patrick Thoma, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Claude Haagen, Mme Martine Mergen
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin, du 28 juin, du 29 juin et du 7 juillet 2017, et des réunions jointes du 19 juillet 2016, du 30 mai et du 19 juin 2017.

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

Suite à une demande afférente d'une représentante du groupe politique CSV, il est convenu que le projet règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées et lycées techniques sera transmis à la Commission.

2. Présentation des priorités pour la rentrée scolaire 2017/2018

M. le Ministre présente les priorités pour la rentrée scolaire 2017/2018, qui reflètent les projets de réforme de l'éducation adoptés par la Chambre des Députés lors de la session 2016-2017. Les éléments principaux se présentent comme suit :

- la mise en place du programme d'éducation plurilingue de la petite enfance à partir du 2 octobre 2017 ;
- l'initiation à la langue française au cycle 1 ;
- la création de quinze directions de région au niveau de l'enseignement fondamental, qui remplacent les vingt arrondissements d'inspection, et auxquelles sont rattachées les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Les directions de région sont par ailleurs appelées à servir de guichet unique pour les acteurs et les partenaires de l'école ;
- le recrutement de 70 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ci-après « I-EBS »), dont certains disposent d'un master en pédagogie spécialisée (« Sonderpädagogik ») et d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Dans un premier temps, l'affectation des 70 enseignants susmentionnés a été organisée de façon à ce que la pérennité des projets pédagogiques initiés dans le domaine de la prise en charge des élèves soit garantie. Suite au recrutement de 40 I-EBS supplémentaires en 2018 et de 40 agents supplémentaires en 2019, l'affectation des 150 instituteurs concernés se fera en fonction de critères objectifs, tels que le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques par région ;
- l'introduction du cours commun « vie et société » dans l'enseignement fondamental ;
- la mise en place des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques, qui remplacent les équipes multiprofessionnelles et qui sont affectées aux directions de région. Suite aux inquiétudes exprimées par les membres des dites équipes multiprofessionnelles, il est précisé que les personnes concernées peuvent demander le maintien de leur affectation au Service de l'éducation différenciée. Une réaffectation ultérieure aux centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, dont la création est prévue dans le cadre du projet de loi 7181, se fera en fonction des compétences que font prévaloir les agents concernés ;
- l'élaboration d'un « plan de développement de l'établissement scolaire » (« PDS ») dans toutes les écoles de l'enseignement fondamental et dans tous les lycées de l'enseignement secondaire ;

- la réorganisation des examens de fin d'études secondaires classiques ;
- l'implémentation de la nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire au niveau des classes du cycle 4.2
- l'ouverture de deux classes en section « I », Informatique et communication, pour les élèves de l'enseignement secondaire classique, qui sont offertes au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette ainsi qu'au Lycée des Arts et Métiers ;
- l'extension de l'offre scolaire de l'Ecole internationale de Differdange, avec l'ouverture d'une annexe à Esch-sur-Alzette, la création d'une section germanophone et l'ajout d'un cycle de deux années de l'enseignement « early education » européen ;
- la poursuite des efforts en matière de mise à disposition d'outils numériques aux élèves de l'enseignement secondaire. Alors qu'actuellement quelque mille élèves profitent d'une tablette numérique, il est prévu de généraliser, dans les sept années à venir, l'accès à cet outil pour tous les élèves de l'enseignement secondaire. Au cours des cinq années à venir, il est également prévu de doter chaque manuel scolaire d'une version digitale.

En guise de conclusion, M. le Ministre estime que la rentrée scolaire 2017/2018 est à placer sous le signe de la confiance et de l'innovation. En effet, bon nombre de réformes ont pu être entamées grâce à la confiance qui s'est établie entre les acteurs de l'école, ainsi qu'avec tous les partenaires concernés. L'innovation se traduit par les nombreuses initiatives que les établissements développent dans le cadre de leur autonomie scolaire, ainsi que par des mesures telles que l'introduction du cours « vie et société » ou l'éducation plurilingue de la petite enfance, qui suscitent l'intérêt de bon nombre d'experts scientifiques et de médias internationaux.

Pour ce qui est des projets de réforme à réaliser en vue de l'année scolaire 2018/2019, M. le Ministre cite notamment la réforme de la formation professionnelle. A préciser que M. Gil Belling, qui a présenté fin juillet 2017 sa démission en tant que directeur du Service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est remplacé par M. Jean-Marie Wirtgen, directeur du Lycée technique de Bonnevoie. Ce changement reste sans conséquences sur les objectifs et les échéances des réformes à réaliser en matière de formation professionnelle.

Une autre priorité consiste en la réorganisation de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques par la création des Centres de compétences précités.

Finalement, M. le Ministre présente le magazine « EDI », édité par le Ministère et distribué à 160.000 exemplaires aux parents d'élèves, en vue d'expliquer les réformes du Ministère.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Une représentante du groupe politique CSV s'enquiert des échéances en vue de la réalisation de la réforme du régime de la formation professionnelle. M. le Ministre explique qu'un projet de loi afférent, de même qu'une série de projets de règlement grand-ducal seront déposés en temps utile, en vue de la mise en œuvre de ladite réforme pour l'année scolaire 2018/2019.
- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, il est expliqué que la contribution financière imputée aux élèves pour l'utilisation, à des fins scolaires et privées, d'une tablette numérique est de cinq euros par mois, sur une période de

dix mois. A noter que la planification budgétaire pluriannuelle du Ministère prévoit l'acquisition, dans les sept années à venir, de tablettes numériques pour tous les élèves de l'enseignement secondaire. Ladite planification budgétaire prévoit également le remplacement régulier du matériel numérique usé par des outils plus performants. A noter que l'appel d'offre concernant l'acquisition du matériel numérique précité se fait conformément aux textes législatifs applicables en matière de marchés publics.

- Une représentante du groupe politique CSV s'enquiert du matériel didactique qui sert de base pour l'initiation à la langue française, introduite au cycle 1. La représentante ministérielle explique que, dans un premier temps, il s'agit d'informer les coordinateurs du cycle 1 sur les objectifs du domaine de développement nouvellement introduit. Des cours de formation continue sont prévus pour les enseignants concernés à partir de la mi-octobre 2017. Le matériel didactique est constitué dans une première phase d'un fichier pdf, qui met l'accent sur la situation langagière dans laquelle se trouve chaque enfant individuellement. Il est prévu d'intégrer les expériences vécues par les enseignants pendant l'année 2017/2018 au matériel didactique qui sera adapté dans une deuxième phase. Il est convenu que le matériel didactique en format pdf est transmis aux membres de la Commission.

- Une représentante du groupe politique CSV s'enquiert du nombre de directeurs adjoints, affectés aux directions de région, disposant d'un diplôme de master. M. le Ministre, tout en rappelant que les dispositions de la loi du 29 juin 2017 portant sur l'enseignement fondamental ne prévoient pas une qualification de master pour lesdits directeurs adjoints, entend mettre à disposition de la Commission les données afférentes.

- Une représentante du groupe politique CSV demande des explications au sujet du manque de personnel dans l'enseignement fondamental qui s'est révélé pendant les vacances d'été 2017. M. le Ministre explique que, des 291 postes prévus dans le plan de recrutement du Gouvernement pour l'année scolaire 2017/2018, seulement 160 ont pu être attribués. Selon l'orateur, les raisons du manque de personnel sont multiples. Ainsi, un certain nombre d'étudiants détenteurs d'un bachelor en sciences de l'éducation auraient décidé de ne pas se présenter au concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental, mais d'entamer une formation en master, ce qui va retarder leur recrutement en tant qu'agents de l'Education nationale. Par ailleurs, il convient de constater que le nombre d'étudiants admis par l'Université du Luxembourg à la formation de bachelor en sciences de l'éducation est inférieur aux besoins en personnel de l'Education nationale, de sorte que le Grand-Duché reste tributaire des formations en matière de sciences de l'éducation que les étudiants luxembourgeois poursuivent à l'étranger. Dans ce contexte, la décision des autorités belges d'augmenter d'une année la durée des études des futurs enseignants est une raison supplémentaire des difficultés de recrutement rencontrées par le Ministère en vue de la rentrée 2017/2018.

Pour ce qui est de la pénurie de personnel enseignant constatée dans la Région 15 (direction de région Wiltz), M. le Ministre explique que ladite région connaît depuis longue date des difficultés en matière de recrutement. Ces difficultés ont été accentuées par le manque de personnel constaté au niveau national au cours de l'été 2017. L'orateur souligne que le Ministère aurait certainement mis en place des mesures de précaution, si les informations relatives à la situation de pénurie dans la région 15 lui avaient été transmises à temps. Malgré ces contretemps, tous les postes à pourvoir ont pu être assurés en vue de la rentrée des classes. L'appui pédagogique sera garanti à partir de la première semaine d'octobre 2017.

M. le Ministre explique que les difficultés en matière de recrutement d'instituteurs pour la rentrée scolaire 2017/2018 impliquent la nécessité d'une réorganisation de la réserve des remplaçants de l'enseignement fondamental. Une campagne de recrutement a été lancée au cours de l'été 2017, ce qui a permis d'admettre 80 candidats au stage préparant à l'obtention

de l'attestation à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Par ailleurs, M. le Ministre entend inciter les instituteurs à prester des heures supplémentaires de façon volontaire. Des campagnes de sensibilisation vont être lancées à l'adresse des instituteurs et chargés de cours à la retraite, qui pourraient assumer une tâche de quatre leçons d'enseignement hebdomadaire, ou de 208 leçons d'enseignement sur une période de 52 semaines, sans que cette tâche ait des répercussions négatives sur le montant de leur pension. Le Ministère prévoit par ailleurs d'examiner les possibilités de créer un réservoir rassemblant les éducateurs employés par les maisons relais, dont bon nombre ne disposent pas de tâche complète et qui seraient désireux d'harmoniser leurs horaires de travail, marqués par des coupures fréquentes.

Dans ce contexte, le représentant du groupe politique « déi gréng » se renseigne sur un lien éventuel entre le manque de personnel précité et les réformes de l'éducation entamées par le Gouvernement. M. le Ministre explique que des décisions politiques prises par le Gouvernement précédent, telles que la prolongation du stage pour les instituteurs, de même que des mesures décidées par le Gouvernement en fonction, telles que le recrutement de 150 I-EBS ne restent pas sans conséquences sur la situation des effectifs de l'enseignement fondamental. Cependant, il convient de noter que le nombre de 150 postes d'I-EBS précité correspond au volume de leçons qui aurait dû être supprimé jusqu'en 2019 dans le cadre de l'ajustement progressif du contingent. La suspension et la réaffectation de l'ajustement progressif, au bénéfice de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, ont été convenues dans le cadre de l'accord conclu le 22 février 2016 entre le Ministère et le Syndicat national des enseignants.

M. le Ministre précise par ailleurs que le contingent supplémentaire dont bénéficiaient certaines communes grâce au regroupement des élèves dans des classes homogènes pour l'instruction du cours d'enseignement moral et social, n'est pas à restituer suite à l'introduction du cours « vie et société », mais sera compensé par le Ministère. L'orateur explique par ailleurs que le Ministère a procédé au cours de l'année scolaire 2016/2017 à un recalcul du contingent à mettre à disposition pour l'année scolaire 2017/2018, ceci afin de tenir compte de la croissance de la population scolaire de l'ordre de quelque 1.500 élèves, ce qui nécessite l'attribution de 700 leçons supplémentaires.

- Plusieurs intervenants se renseignent sur les effets des rayonnements émis par les réseaux Wifi, sachant que le Ministère incite les écoles fondamentales à s'équiper de telles installations. Le représentant ministériel explique que, d'après les informations transmises par le Centre de gestion informatique de l'éducation, l'équipement à disposition de l'enseignement fondamental présente un niveau d'émission très faible, de sorte qu'il n'y pas à craindre un risque pour la santé des élèves y exposés. Il est convenu que des informations plus détaillées seront communiquées ultérieurement à la Commission.

- Une représentante du groupe politique CSV évoque un retard qu'aurait pris l'édition du matériel didactique du cours « vie et société » à destination du cycle 4 de l'enseignement fondamental. M. le Ministre, confirmant cette information, explique que, dans un premier temps, le matériel didactique précité est transmis aux enseignants concernés sous forme d'un fichier pdf. Le manuel scolaire sera disponible vers la fin de l'année 2017.

- Une représentante du groupe politique CSV fait état de difficultés logistiques qu'auraient rencontrées certaines des nouvelles directions de région lors de leur installation dans de nouveaux locaux. M. le Ministre affirme que ces problèmes techniques, constatés dans quelques cas très rares, seront résolus en début de l'année 2018.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre confirme l'intention du Gouvernement d'une mise à disposition gratuite des manuels

scolaires aux élèves de l'enseignement secondaire. A cette fin, un accord amiable sera cherché avec la Fédération luxembourgeoise des libraires.

- Un représentant du groupe politique CSV évoque des retards, constatés au niveau de certaines communes, pour ce qui est de la scolarisation des enfants de demandeurs de protection internationale. L'intervenant pose la question de savoir si la coopération avec l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (« OLAI ») est à améliorer. M. le Ministre, tout en soulignant le défi que constitue l'intégration des enfants de demandeurs de protection internationale dans le système scolaire, déclare ne pas disposer d'informations affirmant les observations exprimées par le représentant du groupe politique. Il est convenu que, le cas échéant, des informations supplémentaires seront mises à disposition de la Commission.

3. 6409 Projet de loi portant réglementation de l'activité d'assistance parentale

La Commission procède à l'examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat, émis le 14 juillet 2017. Elle constate que, des cinq amendements adoptés par la Commission en date du 14 juin 2017, deux suscitent des remarques de la part de la Haute Corporation.

Amendement 1 concernant l'article 3, paragraphe 3

Le Conseil d'Etat peut se déclarer d'accord avec les modifications proposées. Il y a toutefois lieu d'écrire correctement « bulletin n° 3 » au lieu de « bulletin n° 2 ».

La Commission décide de donner suite à cette observation.

Amendement 5 concernant l'article 13

Comme les auteurs des amendements parlementaires proposent de supprimer l'article 13 ayant donné lieu à une opposition formelle de la part du Conseil d'Etat, ce dernier peut lever cette opposition formelle et n'a pas d'observation supplémentaire à formuler.

Echange de vues

M. le Ministre explique qu'un avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la réglementation des « mini-crèches » en tant que nouveau modèle pour la prise en charge des enfants (cf. procès-verbal de la réunion de la Commission du 21 juin 2017) est en cours d'élaboration et pourra être présenté à la Commission dans un avenir proche.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé. La prochaine réunion de la Commission est fixée au 27 septembre 2017.

Luxembourg, le 27 septembre 2017

Le Secrétaire-Administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Lex Delles